Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260615-DCM_2026_084-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/084

SÉANCE DU 15 JUIN 2026
Dûment convoquée le 8 juin 2026

FINANCES / BUDGET PRINCIPAL / DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le lundi 15 juin 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, LE FLOCH Nelly, SALENGROS--LEGÉ Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, KERMAGORET Sabine, BOUREAU Gaëlle, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, BAKORA Myriam.

Étaient Absents : SCHMITT Fabien, PERRIOT Thomas, DUBAUT Thierry, CLÉMENCE Mathieu.

Pouvoirs : SCHMITT Fabien donne pouvoir à LE COUPANNEC Yvonnick
PERRIOT Thomas donne pouvoir à LE CORFEC Bruno
CLÉMENCE Mathieu donne pouvoir à BOUREAU Gaëlle.

Secrétaire de séance : LE DU Annie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 23
- représentés : 3
- votants : 26

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L. 302-7 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/029 en date du 2 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal ;

Depuis l'adoption du budget principal par délibération du Conseil Municipal n° 2026/029 en date du 2 mars 2026, il apparaît nécessaire d'augmenter les crédits figurant au Chapitre 014 afin de pouvoir procéder au règlement des pénalités dues au titre de la loi SRU.

La section fonctionnement s'équilibre à hauteur de + 16 000 € en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260615-DCM_2026_084-DE

BUDGET PRINCIPAL 40700 COMMUNE DE PONT-SCORFF		
CHAPITRES / IMPUTATIONS	**DÉPENSES**	**RECETTES**
014 – Atténuations de produits 739116 – Prélèvement au titre de l'art. 55 de la loi SRU	+ 16 000,00 €	
70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses 708721 – Remboursement de frais		+ 16 000,00 €
TOTAL	**+ 16 000,00 €**	**+ 16 000,00 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 apportée au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n° 1 apportée au budget principal.

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré le 15 juin 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC

La secrétaire de séance,
Annie LE DU

Publié le 18 juin 2026
Transmis en Préfecture le 18 juin 2026
Document exécutoire à compter du 18 juin 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.